



Municipalité de Saint-Éloi

183, rue Principale Ouest

Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0

Tél. : (418) 898-2734 Fax : (418) 898-2305

Courriel : st-eloi@st-eloi.qc.ca

Site web : <http://www.municipalite-st-eloi.com>

Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

PERSONNEL

Annie Roussel, directrice générale
employé municipal (saisonnier)

Alexandre Desjardins, inspecteur en bâtiment et en environnement

Adresse courriel : alexandre.desjardins@mrcdesbasques.com

CONSEIL MUNICIPAL

M. Mario St-Louis, maire

M. Roger Lavoie, conseiller #1, pro-maire

M. Jonathan Rioux, conseiller #2

M. Éric Veilleux, conseiller #3

M. Jocelyn Côté, conseiller #4

M. Samuel Sirois, conseiller #5

Mme Gisèle Saindon, conseillère #6



Date de la prochaine séance du conseil municipal

LUNDI LE 6 MARS 2023 À 19 H 30

Rapport Municipal

Février 2023

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET AUX PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi demande à Madame la Députée Amélie Dionne, une subvention de 100 000\$ pour l'amélioration du réseau routier municipal afin de pouvoir faire :

- Refaire un ponceau sur le Rang 3 Ouest;
- Rechargement sur le Rang 4 Ouest, la Route Métayer et le chemin des Trois-Roches.

NOMMER UN INGÉNIEUR POUR TRAVAUX / PONCEAUX RANG 3 OUEST

La municipalité de Saint-Éloi mandate l'ingénieur de la FQM afin de faire la rédaction d'un devis pour le remplacement d'un ponceau sur le Rang 3 Ouest. Les travaux devront être exécutés avant la fin du mois d'octobre 2023. Les frais encourus seront payés par la subvention reçue du programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration (PAVL-PPA).

SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / MADAME ELISABETH GAGNON / COMITÉ DE RELANCE

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi subventionne le Comité de Relance de Saint-Éloi pour un montant de 234.50\$, représentant un montant équivalent au droit de mutation sur la valeur de l'évaluation de la résidence, telle que calculée par la directrice générale. La subvention sera versée à Madame Elizabeth Gagnon par le Comité de Relance de Saint-Éloi.

RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

La Directrice générale dépose le rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle tel que demandé selon l'article 938.1.2 du code municipal.

FORMULAIRE D'ADHÉSION 2023 / TOURISME LES BASQUES

La municipalité de Saint-Éloi adhère comme membre à Tourisme les Basques pour la saison 2023 au coût de 75\$ plus taxes.

VENTE POUR TAXES

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC des Basques, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le directrice générale et secrétaire-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC de Basques, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au centre de services scolaire du Fleuve et des Lacs.

RAPPORT ANNUEL DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE-AN 2

La municipalité de Saint-Éloi adopte le rapport annuel du schéma de couverture de risque en incendie l'an 2 déposé par le préventionniste et présenté par la Directrice générale.

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC/COTISATION 2023

La municipalité de Saint-Éloi accepte de verser à l'Association des directeurs municipaux du Québec un montant de 495.00\$ plus taxes pour la cotisation 2023 et un montant de 414.00\$ taxes incluses pour les assurances 2023 ci-rattachant.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #283 SUR LA DÉMOLITION DES BATIMENTS

Un avis de motion a été donné afin de présenter le projet de règlement numéro 283 sur la démolition des bâtiments. Le tout sera adopté à une séance subséquente de ce conseil. L'objet, la portée et le coût a été présenté. Une copie a été mise sur le site internet à la disposition des citoyens. Une dispense de lecture est accordée à la Directrice générale.

VOLS DE VÉHICULES ET VOLS DANS LES VÉHICULES - CONSEILS DE PRÉVENTION

La Sûreté du Québec désire rappeler quelques conseils afin de prévenir les vols de véhicules et les vols dans les véhicules.

- Verrouillez les portières et le coffre arrière de votre véhicule, fermez vos fenêtres.
- Ne laissez aucun objet de valeur à vue même lorsque votre véhicule est garé à votre domicile.
- Retirez tout élément pouvant indiquer qu'un appareil électronique se trouverait à l'intérieur (support, chargeur, adaptateur).
- Éteignez la fonction Bluetooth et Wi-Fi de vos appareils pour éviter que des voleurs captent leur signal.
- Ne laissez jamais votre clé dans le contact ou votre véhicule en fonction sans surveillance.
- Ne laissez pas vos clés dans votre véhicule.
- À la maison, ne laissez pas vos clés près de la porte d'entrée et de préférence rangez-les dans un boîtier en métal, surtout si votre véhicule est muni d'un système électronique comme un bouton poussoir pour démarrer la voiture.
- Stationnez votre véhicule dans un endroit bien éclairé et achalandé.
- Stationnez votre véhicule dans un garage si possible.
- Ne laissez pas les certificats d'assurance et d'immatriculation dans votre véhicule.
- Utilisez un système de repérage par GPS pour retracer votre véhicule en cas de vol.

Si vous observez une personne au comportement inhabituel ou suspect, qui s'intéresse à votre véhicule, rôde autour, regarde le numéro de série de votre véhicule situé au niveau du pare-brise avant, avisez immédiatement les policiers en composant le 911. Notez une brève description de celle-ci : le sexe, l'âge approximatif, la couleur de l'habillement et les signes particuliers, tels que les tatouages, cicatrices, vêtements ou bijoux. Pour les véhicules, relevez en premier lieu le numéro de la plaque d'immatriculation, la marque ainsi que la couleur.

Que faire en cas de vol

Vous devez communiquer avec votre service de police le plus rapidement possible. Vous devrez fournir aux policiers toutes informations pertinentes sur votre véhicule : la marque, le modèle, l'année, la couleur, le numéro d'immatriculation et le numéro de série. Vous devrez également mentionner les particularités du véhicule, les objets de valeur qui s'y trouvaient ainsi que les coordonnées de votre compagnie d'assurance. Par la suite, vous devrez contacter votre compagnie d'assurance et lui mentionner le numéro d'événement du service de police.

Pour obtenir de l'aide ou signaler un vol : Sûreté du Québec : 9-1-1

Rappelons que toute information sur des actes criminels ou des événements suspects peut être communiquée à la [Centrale de l'information criminelle de la Sûreté du Québec](#) au 1 800 659-4264.

ALORS QUE LES COMPTES DE TAXES SERONT LIVRÉS CES JOURS-CI, LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLOI RAPPELLE QUE LES METHODES DE PAIEMENT SANS CONTACT DEMEURENT A PRIVILEGIER.

Bien que le premier versement soit dû dans le courant du mois de mars, on assiste chaque année à une vague de fréquentation du bureau municipal, dans les jours suivant la réception des comptes. Conséquemment, soulignons que l'option la plus simple et rapide – et en tout temps - demeure le paiement en ligne, via le portail de son institution bancaire.

Les versements peuvent aussi être effectués par la poste, par l'intermédiaire d'un guichet automatique, se présenter au comptoir de son institution financière ou passer au bureau municipal. Nous demeurons accessibles au bout du fil et il ne faut donc pas hésiter à appeler pour toute question ou demande relative aux taxes ou tout autre sujet.

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION - ANNÉES 2023-2024-2025

Le rôle d'évaluation triennal pour les années 2023-2024-2025 a été déposé le 13 septembre 2022 pour sa première année du rôle. Les valeurs qui y sont inscrites reflètent les conditions du marché au **1^{er} juillet 2021**. Ajoutons que le rôle d'évaluation de la municipalité est préparé en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale* par la firme d'évaluation Servitech Inc., firme engagée par la MRC Les Basques. Cette firme applique les règlements et normes adoptés par le gouvernement du Québec en la matière. *Que faire si vous êtes en désaccord avec la nouvelle valeur inscrite au rôle d'évaluation.*

1^{ere} étape pour une demande de vérification sans frais

Communiquer avec la MRC Les Basques au plus tard le 10 avril 2023 au (418) 851-3206 (poste 3114) pour une demande de vérification de votre dossier sans frais (vous devez laisser un message dans la boîte vocale et on vous rappellera dans les 3 jours ouvrables). *Si les renseignements obtenus ne vous satisfont pas, il vous faudra procéder à la 2^e étape.*

2^e étape pour une demande de révision avec frais

Communiquer avec la MRC Les Basques au : (418) 851-3206 (poste 3114) afin de compléter et signer le formulaire intitulé : « *Demande de révision du rôle d'évaluation foncière* », et ce, **avant le 28 avril 2023**. Pour la demande de révision, le demandeur devra défrayer les frais prescrits par le règlement numéro 287 de la MRC Les Basques, à défaut de quoi, la demande de révision est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 287 sont disponibles au bureau de la M.R.C des Basques au 400-2, rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles G0L 4K0. Pendant ce temps, le propriétaire doit tout de même acquitter ses taxes municipales selon les montants indiqués pour l'année courante.



RÉSIDENCE MON CHEZ-NOUS

À louer, 3½ avec services et activités, chambre fermée, service de repas, de ménage, très bien situé, chauffé et éclairé. Un milieu de vie à échelle humaine, on y retrouve tranquillité, entraide, solidarité et support dans un décor paisible, sécuritaire et sécurisant. Pour plus d'informations, communiquer au (418) 898-3214 et demandez Mario.



SERVICE D'AIDE À L'IMPÔT

Du 1er mars au 21 avril 2023

Le Centre d'action bénévole des Basques offre un service permettant aux personnes à faible revenu dont la situation fiscale est simple, de faire compléter leurs déclarations de revenu provincial et fédéral. Ce service est gratuit.

Le revenu maximal est de :

30 000\$ pour une personne seule

40 000\$ pour un couple

35 000\$ pour une personne seule avec un enfant

Ajouter 2 000\$ pour chaque personne à charge supplémentaire

Vous pouvez nous contacter à partir du 1^{er} mars 2023 au 418 851-4068



Il y a maintenant un nouveau service offert pour les personnes âgées de 65 ans et plus OU en perte d'autonomie. Parfois, il est difficile de faire quelques travaux légers tels que changer une ampoule, installer un cadre, programmer des appareils électroniques, changer des piles, faire des retouches de peinture, effectuer des réparations simples de couture, etc. Une équipe de bénévoles est disponible pour faciliter ces tâches, il suffit de contacter le Centre d'Action Bénévole des Basques au 418-851-4068 afin d'en faire la demande. Les travaux lourds, répétitifs et spécialisés tel que déneigement, tonte de gazon grand ménage travaux d'horticulture, etc. sont refusés.

Le Centre d'action bénévole recherche également des bénévoles pour effectuer diverses tâches de ce nouveau service. Si vous avez le goût d'aider votre prochain ou si vous connaissez quelqu'un qui aimerait le faire, n'hésitez pas à les contacter au 418-851-4068. PARTAGEZ la bonne nouvelle !

LE CENTRE D'AIDE AUX PROCHES AIDANTS DES BASQUES (CAPAB)

Le CAPAB vous invite à vous inscrire gratuitement aux activités suivantes :

- Séances d'exercices Viactive (un programme d'activités physiques s'adressant aux personnes âgées de 50 ans et plus), offertes les lundis matin à **Trois-Pistoles**
- Groupe d'entraide pour personnes proches aidantes les mercredis matin aux 2 semaines, à **Trois-Pistoles**
- Cafés-rencontres en lien avec la proche aidance les jeudis après-midi une fois par mois, à **Saint-Jean-de-Dieu**

L'inscription est obligatoire. Pour informations ou pour s'inscrire, il suffit de communiquer avec France Dorion par téléphone: 418-851-4040, poste 1 ou par courriel : intervention@lecapab.com.

Nous vous informons également que l'Appui pour les proches aidants offre des formations en ligne gratuites. Voici le titre des formations et un lien avec les détails :

- Devenir aidant, ça s'apprend! : <https://www.lappui.org/fr/actualite/devenir-aidant-ca-s-apprend-un-programme-de-formation-en-ligne/>
- Formation en ligne MeSSAGES : des stratégies de gestion du stress et un accompagnement individualisé : <https://www.lappui.org/fr/actualite/la-formation-en-ligne-messages-des-strategies-de-gestion-du-stress-et-un-accompagnement-individualise/>

En terminant, nous souhaitons rappeler à nos membres qui sont des personnes proches aidantes que nous sommes là pour vous. N'hésitez pas à nous appeler au 418-851-4040 OU www.lecapab.com **Guillaume Côté-Philibert**, Directeur général.

DÉCISION CPTAO / FERME FIBEL ET FILS INC. / CLÉMENT MARQUIS

La demanderesse s'adresse à la Commission afin que celle-ci autorise l'aliénation en faveur de monsieur Clément Marquis et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit résidentielle accessoire d'une superficie approximative de 959,8 mètres carrés, correspondant à une partie du lot 5 546 982 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata.

La commission autorise l'aliénation en faveur du propriétaire du lot 5 546 985 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata, d'une superficie approximative de 80 mètres carrés, correspondant à une partie du lot 5 546 982 dudit cadastre, et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit résidentielle accessoire. REFUSE le reste de la demande.



OFFRE D'EMPLOI / POMPIÈRES OU POMPIERS

Postes permanents à temps partiel.

Chez nous, vous pourrez apporter votre couleur, vos compétences, votre énergie, pour contribuer directement à protéger la municipalité et ses habitants.



Votre CV doit être reçu avant le vendredi 24 février 2023, à 16 h. Visitez notre site internet pour la description complète du poste. [Offres d'emploi | Ville de Rivière-du-Loup \(villerd.ca\)](#)

OFFRE D'EMPLOI / OUVRIER MUNICIPAL

STATUT DE L'EMPLOI:

Emploi régulier saisonnier, sous l'autorité du conseil municipal, l'ouvrier municipal est tenu de faire et de surveiller tous les travaux de construction, d'aménagement, de réparation et d'entretien sur les chemins, les trottoirs, les ponts, débroussaillage, balayage etc. Il devra faire l'entretien des terrains et des bâtisses appartenant à la municipalité autant extérieur comme intérieur, etc.

CONDITION DE TRAVAIL

- Le candidat doit posséder un secondaire 5 ou l'équivalent
- Doit faire preuve de jugement, d'initiative, d'autonomie et de polyvalence
- Salaire offert : à déterminer
- Heures travaillées : 40 heures / semaine
- Durée de l'emploi : minimum 20 semaines / année
- Début de l'emploi : mai 2023

Toute personne intéressée devra faire parvenir son curriculum vitae à l'adresse suivant :

Municipalité de Saint-Éloi,
183, Principale Ouest, Saint-Éloi (Québec),
G0L 2V0,
CONCOURS OUVRIER MUNICIPAL

Ou par courriel à l'adresse : st-eloi@st-eloi.qc.ca

Seules les candidatures retenues pour une entrevue seront contactées.

PROCLAMATION JOURNÉE NATIONALE SANTÉ MENTALE

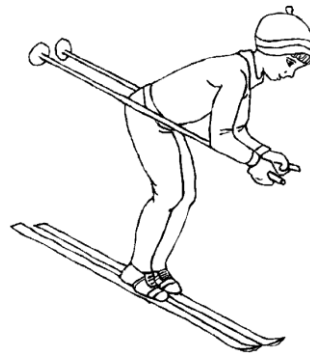
Une résolution a été adoptée afin que de la municipalité proclame le 13 mars 2023 la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite toutes et tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de votre municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré(es)**.

RAPPEL / PARC DU MONT ST-MATHIEU / JOURNÉE GRATUITE

-Vous devez vous inscrire, au plus tard le 15 février à 16 h afin de pouvoir bénéficier d'une journée gratuite de ski alpin, de planche à neige, raquette ou de glissades.

-Vous devez réserver votre place (jeudi 16 février ou vendredi 17 février ou dimanche 19 février) auprès de la municipalité en nous donnant votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone.

-Les cartes d'identité sont obligatoires.



PENSÉES

Ma plus grande joie : Être avec toi!
Ma plus grande peur : Te perdre

La vie est une rose, dont chaque pétale est un rêve
et chaque épine une réalité.

La belle rose perd toujours sa beauté, mais la beauté d'un amour reste pour l'éternité.



Joyeuse Saint-Valentin à tous.

